



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 24 novembre 2017

Publié le 4 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Yves PIAN	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie MODDE	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Alain DE MACEDO.
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. François HELIE	Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
M. Édouard CAVIN	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Jean ESMONIN	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. François NOWOTNY	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
Mme Corinne PIOMBINO	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
Mme Lydie CHAMPION	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Philippe BELLEVILLE	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Ouverture dominicales 2018

Les commerces de détail employant des salariés doivent respecter la règle du repos dominical. Cependant, le code du travail donne compétence au Maire pour déroger à cette règle sur la base de cinq dimanches .

La loi du 6 août 2015, dite loi Macron, porte à douze le nombre d'ouverture des commerces et oblige le Maire à demander l'avis conforme du Conseil Métropolitain.

C'est dans ce cadre et après l'organisation par la CCI Côte d'Or de la concertation des représentants des Pôles Commerciaux de la Métropole et de la consultation des organisations des partenaires sociaux d'employeur et de salariés, que nous soumettons au conseil les demandes de dérogations au repos dominical 2018 pour le commerce de détail et pour la branche automobile.

Depuis de nombreuses années, l'ensemble des communes de l'agglomération détermine des dates communes pour des objectif de cohérence territoriale, de communication claire auprès du public et de l'adéquation entre les enjeux économiques et les enjeux sociaux.

Parmi les 12 dimanches demandés, et en tenant compte de la concertation, 5 dimanches qui correspondent aux calendriers des pics de consommation à savoir les premiers dimanches des soldes d'hiver et d'été, le premier dimanche de la rentrée scolaire et les dimanches de décembre des fêtes de fin d'année à savoir pour 2018 :

- 14 janvier
- 1er juillet
- 9 septembre
- 16 décembre
- 23 décembre

La branche automobile a depuis quelques années trouvé un accord commun pour s'accorder sur 5 dimanches à savoir :

- 21 janvier
- 18 mars
- 17 juin
- 16 septembre
- 14 octobre

Ces demandes concertées ont été soumises pour consultation aux partenaires sociaux pour avis.

Compte tenu des concertations et des consultations menées, la commission développement économique ayant émis un avis favorable sur ces demandes.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches de détail des 14 janvier, 1er juillet, 9 septembre, 16 décembre, 23 décembre 2018 de détail hors branche automobile,
- **de donner** un avis favorable de dérogation au repos dominical pour les dimanches des 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre, 14 octobre 2018 pour la branche automobile,
- **de transmettre** cet avis conforme à l'ensemble des Maires des communes de Dijon Métropole

SCRUTIN : POUR : 70
CONTRE : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0